

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'Inserm et Owkin s'associent

L'Inserm et la start-up Owkin ont pour objectif commun d'accélérer la recherche en intelligence artificielle au bénéfice de la santé. Les outils développés par Owkin, associés aux données de santé massives de l'Inserm, permettront des innovations sans précédent dans le domaine de la recherche, tant médicale que clinique, mais aussi pour le système de santé national, et ce « dans les meilleures conditions de rigueur scien-

tifique et éthique » comme l'a rappelé Yves Lévy, p-dg de l'Institut. Ce partenariat, signé en avril dernier, s'inscrit dans la stratégie nationale de l'Inserm visant à asseoir le leadership de la recherche biomédicale française dans le domaine de l'intelligence artificielle. **M.-C. F.**

Pour en savoir plus

Big data en santé. Des défis techniques, humains et éthiques à relever

www.inserm.fr/information-en-sante/dossiers-information/big-data-en-sante



Yves Lévy, p-dg de l'Inserm, et Gilles Wainrib, co-fondateur de la start-up Owkin

© Inserm

PARTENARIAT MÉDIA

Diffuser les savoirs vers le plus grand nombre

L'une des missions de l'Inserm est de promouvoir les travaux et les résultats de ses chercheurs. De son côté, le site d'information et d'analyse de l'actualité The Conversation France publie des articles grand public écrits par près de 70 000 chercheurs et universitaires venant de plus de 2 300 institutions. L'audience mensuelle de ce média indépendant et en libre accès, soit 10,7 millions de lecteurs, est démultipliée à travers un système de republication sous licence Creative Commons, qui permet de toucher en réalité 38,2 millions de lecteurs. Le partenariat entre l'Inserm et The Conversation France offre ainsi un nouveau canal médiatique aux chercheurs de l'Institut et permet la diffusion de papiers d'analyse auprès d'un public large. Autant de bonnes raisons pour ces derniers de proposer des articles, des thématiques ou tout simplement de consulter ce média ! **M.-C. F.**

<https://theconversation.com/fr>

➔ Page d'accueil de la rubrique « santé » du site de The conversation France



Palmarès de l'innovation

L'Inserm se distingue de nouveau



L'Inserm prouve une fois encore sa capacité d'innovation, comme l'attestent les classements respectifs de l'Office européen des brevets (OEB) et de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) pour 2017. Pour la deuxième année consécutive, l'Institut est ainsi le premier déposant européen de brevets dans le secteur pharmaceutique, avec 107 brevets déposés – soit 3 de plus qu'en 2016 –, devant les acteurs industriels et les académiques. Il se hisse par ailleurs à la 30^e place – soit 5 de mieux – dans le palmarès de l'INPI tous domaines confondus. « L'excellent résultat aux deux classements témoigne

de la dynamique de réussite que nous avons construite, qui est pleinement à l'œuvre, et pour laquelle nous continuerons dans les mois à venir de porter l'effort », souligne Yves Lévy, p-dg de l'Institut. Une excellence confirmée par l'agence Thomson-Reuters : celle-ci place en effet l'Inserm au 9^e rang des institutions publiques qui contribuent le plus à faire progresser la science et la technologie dans le monde. Propriétaire de 1 673 familles de brevets, l'Inserm confie leur valorisation à sa filiale Inserm Transfert, chargée de porter le fruit des recherches de ses laboratoires vers les patients, les industriels et le marché.

A. M.

Pour en savoir plus

La valorisation et le transfert des découvertes

www.inserm.fr/recherche-inserm/valorisation-et-transfert-decouvertes

Coopération internationale

Vers de nouveaux partenariats avec Singapour

Désireux de renforcer leur coopération dans le domaine de l'innovation, puissant vecteur de transformation économique et sociale, la France et Singapour ont déclaré 2018 Année de l'innovation France-Singapour. Ils entendent multiplier les partenariats stratégiques pendant ces douze mois et poursuivre cette démarche sur un plus long terme. Certains des secteurs prioritaires identifiés, tels la santé, le vieillissement et les biotechnologies, convergent avec les préoccupations et les activités de l'Institut. C'est dans ce cadre qu'il a accueilli, en mai dernier, deux délégations singapouriennes. De possibles partenariats, sur l'intelligence artificielle et les maladies métaboliques notamment, ont ainsi été évoqués avec la National Research Foundation, tandis que l'agence A*Star (Agency for Science Technology and Research) semble davantage intéressée par les technologies pour la santé. Deux chercheurs de l'Inserm,



© Inserm

↑ Lim Chuan Poh, p-dg d'A*Star, et Claire Giry, directrice générale déléguée de l'Inserm

Marina Cavazzana et **Xavier Jouven**, sont par ailleurs intervenus lors du cycle de conférences *Science, Policy, Society* organisé conjointement par l'Université Sorbonne Paris Cité et la National University of Singapore les 22 et 23 mai. **A. M.**

Marina Cavazzana : CIC 1416 Inserm/Université Paris Descartes ; unité 1163 Inserm/Université Paris Descartes, institut Imagine

Xavier Jouven : unité 970 Inserm/Université Paris Descartes, Paris – Centre de recherche cardiovasculaire (PARCC)

Pour en savoir plus

Année de l'innovation France-Singapour

<https://sg.ambafrance.org/-Année-de-l-Innovation-France-Singapour>

Conférences *Science, Policy, Society*

<http://blog.nus.edu.sg/sps2018>

Programme AgeMed

Premiers objectifs remplis



© Inserm

↳ Le programme transversal sur le vieillissement a été lancé en février 2016.

Un an après ses premiers travaux, AgeMed, l'un des trois programmes transversaux de l'Inserm, peut s'enorgueillir d'une dizaine de publications et de trois brevets déposés. « Une des vertus de ce programme est d'avoir fait émerger une communauté scientifique française dans le domaine du vieillissement, comme il en existe déjà dans des pays comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne ou les États-Unis », se félicite son coordinateur **Éric Gilson**, directeur de l'Institut de recherche sur le cancer et le vieillissement à Nice. Il souhaite désormais élargir cette communauté : « Nous allons organiser, fin 2018 ou début 2019, une rencontre ouverte à toutes les équipes intéressées. Il faut que ce programme profite à l'ensemble de la recherche française », affirme-t-il. **M.-C. F**

Éric Gilson : unité 1081 Inserm/CNRS/Université Nice Sophia Antipolis

↳ **Programmes transversaux.** L'Inserm a initié trois programmes scientifiques transversaux sur des thématiques émergentes et considérées comme prioritaires en raison de leurs répercussions en santé publique : le vieillissement, le microbiote et la variabilité génomique (associé au plan France médecine génomique 2025). Les recherches, d'abord fondamentales, permettront de lancer des partenariats public-privé.

www.inserm.fr/connaître-inserm/programmes-recherche/programmes-scientifiques-transversaux-inserm

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nomination d'une déléguée à l'Inserm

données (ou DPO pour *Data Protection Officer*). Docteur en droit, cette spécialiste des systèmes d'information et de la protection des données de santé a passé dix ans à la Cnil avant de rejoindre l'Inserm en 2014. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, elle va former et sensibiliser le personnel à ces questions, proposer des solutions méthodologiques, juridiques et techniques approuvées par la Cnil et adaptées à la recherche biomédicale, et accompagner les chercheurs qui utilisent des données de santé. Matériau de recherche de base pour les

scientifiques, ces données à caractère personnel constituent en effet un puissant levier d'innovation pour l'Inserm. C'est pourquoi l'Institut les exploite dans le plus grand respect de l'éthique et de la confidentialité, en s'appuyant sur la confiance des chercheurs, la recherche de l'adhésion de tous et la responsabilisation de chacun. **A. M.**

Pour contacter la DPO

dpoinserm.fr
101, rue de Tolbiac - 75654 Paris Cedex 13

Pour en savoir plus

Règlement européen sur la protection des données

<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

© Guillaume Grandin



↑ Frédérique Lesaulnier

Finies les formalités administratives préalables à la conservation de données personnelles ! Depuis le 25 mai dernier, date d'entrée en application du Règlement général sur la protection des données (RGPD) dans l'Union européenne, chacun doit pouvoir démontrer à tout moment qu'il respecte cette législation. Afin de se mettre en conformité, l'Inserm a nommé Frédérique Lesaulnier déléguée à la protection des